

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.022

L'An deux Mille Neuf, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. GUIARD représenté par M. MERLE
Mme MONNEREAU représentée par Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **EGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN**
Etude préalable à la mise en sécurité et la restauration de l'église.
Demande d'aide financière de l'Etat.

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par un courrier du 11 février 2009, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, conservation régionale des monuments historiques, a fait parvenir à Monsieur le Député-Maire le projet d'études préalable à la mise en sécurité et à la restauration de l'église Notre-Dame de Royan

Ce courrier propose la réalisation de cette d'étude préalable, établie par Monsieur Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, sur le budget 2009 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 70 582 € H.T. pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 50 %, soit 35 291 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de l'étude pour un montant de 70 582 € H.T. (soit 84 416 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat soit 35 291 €
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 84 416 € TTC, sur le budget 2009 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant de l'étude :	70 582 € HT
Etat (Ministère de la culture et de la communication)	35 291 €
Autres subvention :	
Autofinancement	35 291 € HT, soit 42 208 € TTC
- de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude comme suit : démarrage de l'étude en avril 2009 pour une durée de 5 mois,
- d'attester que la commune ne récupère pas la TVA,
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer l'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'étude préalable,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme de l'étude préalable, établi par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour la mise en sécurité et la restauration de l'église Notre-Dame pour un montant de 70 582 €H.T. (soit 84 416 €TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 35 291 €
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 84 416 €TTC, sur le budget 2009 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant de l'étude :	70 582 €HT
Etat (Ministère de la culture et de la communication)	35 291 €
Autres subvention :	
Autofinancement	35 291 €HT, soit 42 208 €TTC
- de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude comme suit : démarrage de l'étude en avril 2009 pour une durée de 5 mois,
- d'attester que la commune ne récupère pas la TVA,
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer l'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} avril 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN



Poitiers, le

11 FEV. 2009

MAIRIE DE ROYAN CABINET DU MAIRE
Reçu le 28 FEV. 2009
N° 768

Conservation régionale
des monuments historiques

Affaire suivie par
Pierre CAZENAVE
Tél. 05.49.36.30.10
Fax 05.49.88.67.38
pierre.cazenave@culture.gouv.fr

Référence :
PC/KWB - MH n°
0902 PC 22

Monsieur le Député-Maire,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le projet d'étude préalable à la mise en sécurité et à la restauration de l'église Notre-Dame de ROYAN.

Cette proposition d'étude fait suite à la réunion que nous avons eue le 26 septembre 2008 destinée à vous présenter la technique de réalcalinisation que nous souhaitons mettre en œuvre pour restaurer l'œuvre magnifique de Guillaume Gillet et Bernard Lafaille.

Afin de pouvoir engager cette étude au plus tôt, ce projet pourrait bénéficier d'une aide du Ministère de la Culture et de la Communication sur le budget 2009 consacré aux monuments historiques classés correspondant à une subvention de 50 %, soit 35.291 euros sur un montant subventionnable de travaux de 70.582 euros H.T.

Vous devrez vous engager à financer la totalité des travaux, soit 84.416 euros TTC pour lesquels vous assurerez la maîtrise d'ouvrage.

Dans l'immédiat, un certain nombre de pièces, dont vous trouverez la liste ci-jointe, manquent au dossier.

Je vous prie donc de bien vouloir me les faire parvenir dans un délai de deux mois, ou à défaut, de m'adresser dans ce délai votre accord de principe sur cette opération que vous complèterez par les pièces nécessaires demandées, après examen par votre conseil municipal.

Monsieur Didier QUENTIN
Député-Maire de Royan
80 avenue de Pontailiac
17205 ROYAN Cedex

s/c de M. le Préfet de la Charente-Maritime

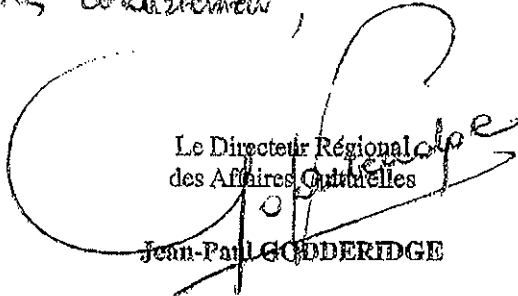
.../...

Compte-tenu des nombreuses demandes d'aides pour la restauration des monuments historiques adressées à la direction régionale des affaires culturelles, je me verrai dans l'obligation, en l'absence de réponse de votre part dans le délai indiqué, de reporter votre opération à un exercice ultérieur.

Je vous rappelle que les travaux ne doivent faire l'objet d'aucun commencement d'exécution tant que votre dossier n'a pas été déclaré complet et qu'il vous appartient de voir auprès des autres partenaires financiers éventuels le montant de leur participation.

Dans l'attente de votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Tres cordialement,



Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jean-Paul GODDERIDGE

Copie pour information à :

- Mme la Présidente du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. l'architecte des bâtiments de France

ESTIMATION DE LA DÉPENSE

Département	Charente-Maritime
Localité	Royan
Edifice	Eglise Notre-Dame

Programme	2009
Chapitre	0175/02

NATURE DE L'OPERATION

Etude préalable à la mise en sécurité et à la restauration

suivant contrat d'étude ci-joint

70 582,25 € h.t.

Montant de l'opération arrondi à 70 582 € H.T

Poitiers, le 12 février 2009

Le Technicien des Services Culturels
et des Bâtimens de France

AGNES BEAUFORT

fiche établie au bureau "conduite d'opérations"
par Agnès Beaufort

Charente-Maritime

ROYAN

Eglise Notre-Dame

PROPOSITION D'ETUDE PREALABLE
A LA MISE EN SECURITE ET A LA RESTAURATION

Philippe Villeneuve, Architecte en Chef des Monuments Historiques



Janvier 2009

LES OBJECTIFS DE CETTE ETUDE

■ L'église Notre-Dame de Royan est un des symboles de la reconstruction de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle manifeste, en effet, le dynamisme et le choix de nouvelles technologies pour relever le pays meurtri par les destructions. Ceci est d'autant plus marquant qu'il s'agit d'un édifice religieux qui, tout en se voulant audacieux et novateur, tant techniquement que plastiquement, n'en oublie pas moins la symbolique nécessaire à de tels lieux.

L'œuvre de Guillaume Gillet fait appel au béton armé utilisé pour des éléments structuraux répétitifs, les fameux poteaux en « v » de Lafaille, qui s'épaulent mutuellement, ceinturés par les toitures des bas-côtés qui reprennent les poussées et les galeries qui assurent le contreventement.

Mais ce monument, classé en 1988, présente rapidement des dégradations liées à son matériau exclusif qui, dans un contexte atmosphérique particulier aux bords de mer, s'altère encore plus rapidement.

Ainsi, les arêtes des voiles de ces structures s'effritent, laissant chuter des morceaux plus ou moins gros de ciment, mettant au jour les armatures métalliques, créant des infiltrations et finalement des affaiblissements de la structure.

Jusqu'à présent, la technique connue et utilisée pour la « restauration » des bétons consistait à purger les matériaux pulvérulents et instables, à traiter les aciers à l'aide d'un produit anti-corrosion puis à refaire les parements en mortier, souvent additionné de résines.

Malheureusement, force est de constater que ces réparations ne sont pas aussi pérennes qu'on le souhaiterait et que les bétons continuent de se dégrader.

Plusieurs campagnes de restauration ont ainsi été menées par Philippe Oudin, ACMH.

Aujourd'hui, de nouvelles techniques sont employées avec succès sur de nombreux édifices bâtis en béton armé et connaissant les mêmes pathologies que l'église Notre-Dame. C'est cette technique qui sera utilisée pour les tranches de travaux suivantes et pour l'ensemble de l'édifice.

Néanmoins, après plusieurs visites, en présence de Monsieur le député-maire, du Conservateur Régional des Monuments Historiques, d'ingénieurs et de membres des services techniques de la Ville de Royan, au cours desquelles les dégradations évolutives ont pu être constatées, il a été décidé de procéder à une étude complémentaire qui débouchera sur un programme de travaux d'urgence. Ces travaux consisteront essentiellement à purger les éléments instables, à poser des protections provisoires et, parallèlement à cela, à l'issue d'une étude structurelle confiée dans le cadre de cette étude au bureau d'étude BRIZOT-MASSE INGENIERIE, à poser d'éventuels étaielements pour préparer le programme de restauration qui suivra.

■ Cette étude prendra donc en compte la totalité de l'édifice en abordant les problèmes de structure, de conservation et de mise en valeur.

Elle permettra tout d'abord de dresser la liste des interventions prioritaires et d'en estimer le coût.

Elle permettra ensuite de préparer un phasage d'intervention, en fonction de la nouvelle technique de restauration des bétons adoptée pour l'édifice, d'aborder les problèmes de stabilité (comme les tirants métalliques nécessitant de régulières interventions de réglages, ou encore le beffroi) ou d'assainissement (l'étanchéité des terrasses) et d'en définir le coût précis, en vue de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. Cette phase sera menée avec un laboratoire sur les bétons chargé de faire les analyses complémentaires permettant de définir le protocole de restauration des bétons.

Enfin, l'achèvement de l'édifice sera abordé pour ce qui concerne le tambour d'entrée de l'église, avec une proposition chiffrée, incluant la réalisation d'une porte en bronze, comme le souhaitait Guillaume Gillet.

Cette étude globale permettra donc de dresser un bilan actualisé des pathologies constatées et de proposer un phasage pluriannuel pour le sauvetage de cette cathédrale du XXème siècle.

LE CONTENU DE L'ETUDE

- L'étude que nous proposons, divisée en trois parties, comportera les éléments suivants :

Après une rapide notice historique et descriptive de l'édifice permettant de présenter sommairement l'édifice, et de mieux comprendre les désordres qui l'affectent :

Première partie : les travaux de mise en sécurité.

Sur la base des plans existants, éventuellement complétés, les désordres pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes seront localisés et leur traitement proposé (purge des éléments instables, pose de protections provisoires).

Une travée courante de l'édifice sera modélisée par le bureau d'études BRIZOT-MASSE, afin d'en connaître le comportement structurel et, au regard des désordres visibles, préconiser des étaitements et dispositifs de stabilisation.

Estimation du coût des interventions d'urgence.

Seconde partie : les travaux de restauration.

Après avoir dressé la liste et analysé les pathologies affectant l'édifice puis après les avoir localisés sur les plans, des sondages et des carottages seront réalisés par un laboratoire afin de préciser le protocole nécessaire à la restauration des bétons.

Parallèlement, les différents problèmes structurels seront analysés et traités.

Le programme de travaux sera alors proposé en phasages et chiffré.

Troisième partie : les travaux de mise en valeur.

Cette dernière partie concernera la mise en valeur de l'édifice, abordant notamment l'achèvement du portail d'entrée, le programme de vitraux, l'éclairage, etc.

Cette étude complète devra ainsi permettre d'établir au cours de l'étape suivante le dossier de consultation des entreprises et de programmer les tranches de travaux.

- Nous joignons à cette proposition le devis de l'étude, avec en pièces jointes le détail du devis du bureau d'études BRIZOT-MASSE, inclus dans le montant global.

- Le délai d'exécution de cette étude est estimé à 5 mois.



PROPOSITION

PHILIPPE VILLENEUVE ARCHITECTE DU PATRIMOINE / D.P.L.G. / A.C.M.H.

137, Rue du Professeur Milliez 94500 Chapigny-sur-Mame tel. 01 48 89 05 85 fax 01 48 89 71 24 agence@villeneuve-acmh.fr
6bis, rue Pasteur 17560 Bourcefranc-Je-Chapus tel. 05 16 65 80 24 bic-villeneuve-acmh@architectes.org



ETUDE PREALABLE

Département	Charente-Martitime
Localité	ROYAN
Edifice	Eglise Notre-Dame
Nature de l'opération	travaux de mise en sécurité et de restauration

CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

	Euros	
I Coûts spécifiques		
* Bureau d'études : BRIZOT-MASSE INGENIERIE	41 590,00	
* Intervention d'une entreprise extérieure	0,00	
* Frais de voyage et déplacements	225,00	
* Autres frais spécifiques : travaux photos et de reproduction	107,00	
Total	41 922,00	I

II Coûts directs						
	Unités (nature)	Prix unitaires	Coefficient activité x 1,4	Coefficient frais x 1,45	Unités (nombre)	Total Euros
Intervenants						
Collaborateur / Architecte	Heures	31,74	44,44	64,43	245,00	15 785,89
Dessinat. HauteM. Qualifié	Heures	29,79	41,71	60,47	0,00	0,00
Secrétaire	Heures	22,78	31,89	46,24	10,00	462,43
Documentaliste	Heures	29,79	41,71	60,47	0,00	0,00
Métreur	Heures	36,38	50,93	73,85	35,00	2 584,80
Architecte en Chef	Jours	303,00	424,20	615,09	3,00	1 845,27
Total coûts directs Euros						18 610,55
						II

III Coûts complémentaires	Charges communes Euros	18 610,55 x	40%	7 444,22	III
----------------------------------	-------------------------------	-------------	-----	----------	------------

PRIX DE REVIENT HORS T.V.A. = I + II + III =

67 976,77

IV Marge bénéficiaire	Sur II + III en Euros	26 054,77 x	10%	2 605,48
------------------------------	------------------------------	-------------	-----	----------

MONTANT DU CONTRAT HORS T.V.A. =

70 582,25

V Taxe sur la valeur ajoutée	x	19,60%	13 834,12
-------------------------------------	---	--------	-----------

MONTANT DU CONTRAT (taxe incluse)

84 416,37

(valable 6 mois)

A Champigny-sur-Marne, le 26 janvier 2009

Le présent devis est établi à partir d'éléments correspondant à des données effectivement vérifiables dans ma comptabilité

BRIZOT – MASSE INGENIERIE

8 allée Louise Labé – 75019 Paris

Bureaux : 7 Boulevard St Martin 75003 Paris

Tel 01 42 77 17 18 – Fax 01 42 77 17 89

contact@brizot-masse.fr

Philippe Villeneuve
Architecte en Chef des
Monuments Historiques
137 rue du professeur Milliez
94 500 Champigny sur Marne

07-272-Royan
Eglise Notre Dame

Paris le 19 novembre 2008

Proposition d'Honoraires

Objet : Projet Architectural et Technique

Phase 1 :

A partir des relevés architecte, des plans existants, des photos, compléments de relevés sur place :

- Modélisation mathématique d'une travée type pour définition des réactions aux appuis au niveau de la première galerie.
 - Analyse du modèle
- Définition des étaitements nécessaires en fonction de critères de corrosion et de pathologies à définir.
- Schéma de principe des étaitements à mettre en œuvre
- Méthodologie de mise en œuvre compris précautions.
 - o Montant étude : 10 850.00€
- Présence à deux réunions de chantier : 2 050.00€

Total phase 1 :

12 900.00€ H.T.

Phase 2 :

A partir des relevés architecte, des plans existants, des photos, compléments de relevés sur place :

- Définition des pathologies présentes sur le bâtiment.
- Localisation des désordres structurels
- Définition d'une ou plusieurs méthodologies de traitement des bétons et de reprises des sections endommagées.
- Rédaction d'un rapport de synthèse pour intégration au CCTP
- Réunions de présentation de l'avancement du projet (2 réunions)

Montant étude : 12 400.00€H.T

- Investigations en collaboration avec un laboratoire sur les bétons :
 - Carottage en diamètre 30mm sur mini 10cm de profondeur + mesure de la profondeur de carbonatation (30 unités)
 - Carottage en diamètre 30mm sur armature pour mesure potentiométriques+ profondeur de carbonatation (10 unités)
 - Balayage pachométriques horizontaux et verticaux sur l'aire de prélèvement des échantillons visant à déterminer la couverture des armatures, mesure sur une distance de minimum 1 mètre ainsi qu'une approche du diamètre. Représentation graphique du balayage avec les différents recouvrements d'armature et les profondeurs de carbonatation mesurées par carottage. (30 unités)
 - Mesure du gradient de la corrosion du béton armé par balayage ôtentiométrique suivant l'ASTM 876-80 (10 unités)
 - Mesure de la porosité du béton armé existant (carottage diam 50mm+essai) (4 unités)
 - Contrôle de la résistance du béton au scléromètre calibré (moyenne 10 mesures par détermination) (15 unités)
 - Teneur en chlorures par tranche de 1.5cm sur 10 carottes (3 mesures par carotte) (30 unités)
 - Détermination des coordonnées chromatique du béton (15) et du mortier de réparation (5). (20 unités)
 - Rapport d'analyse avec photos des emplacements de carottages.

Montant total : 16 290.00€

Soit montant Phase 2 H.T. 28 690.00 €

- Coûts annexes : Location d'une nacelle (3 jours) 4 350.00€

Soit l'ensemble phases 1 et 2 (hors coûts annexes):

Total Général H.T.	41 590,00 €
T.V.A 19.6%	8 151,64 €
Total T.T.C.	49 741,64 €

- Règlement : à l'avancement de l'étude.
- Délai : à convenir
- Validité de l'offre : novembre 2008 – Valable 120 jours.